

## Pour effectuer le changement d'un taux horaire ou d'un coef FG

### En phase de production,

Vous souhaitez mettre à jour les nouveaux taux ou Coef FG de vos types de salariés, sans modifier les saisies antérieures, pour cela, **vous ne devez pas modifier directement les taux existants.**

Les taux en paramètres sont gérés par période (date de début/date de fin)

### Options - Paramètres - Métier - Type de Salarié - Taux

The screenshot shows the 'Options' menu with 'Paramètres' highlighted. Below it, the 'Paramètres' window is open, showing a list of 'Type de salarié' and a table of 'Taux'. The table has columns: Code, Type de salarié, Taux, Coef., Date début, and Date fin. A modal window is open for editing a specific rate, showing fields for 'Type de salarié', 'Déboursé', 'Mnt majoration FG', 'Coefficient FG', 'Prix de revient', 'Date de début', and 'Date de fin'.

Cliquez sur le bouton PLUS pour ajouter une nouvelle ligne de taux avec un code identique Indiquez le montant du Taux (ou le nouveau Coef de FG) ainsi que **la date de début** de prise en compte.

The close-up shows the modal window for adding a new rate. The 'Date de début' field is highlighted with a red box, showing the value 28/05/2019. Other fields include 'Type de salarié' (Chantier), 'Déboursé' (Interim), 'Mnt majoration FG' (apprenti), 'Coefficient FG' (Chauffeur), 'Prix de revient' (35,00), and 'Date de fin'.

À la validation du nouveau Taux (ex 01/01/2019), l'application met automatiquement la date de fin sur l'ancien taux (dans notre ex 31/12/2018).

Cela permet d'avoir toujours une continuité de date. Les taux ayant une date de fin sont archivés et visibles par le lien [Voir les taux archivés](#)

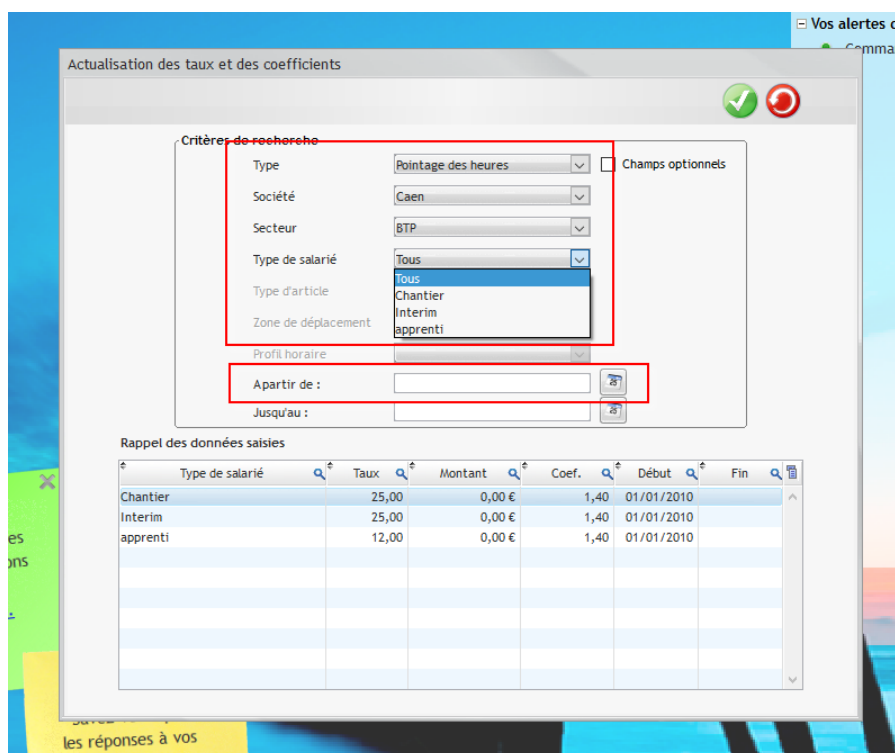
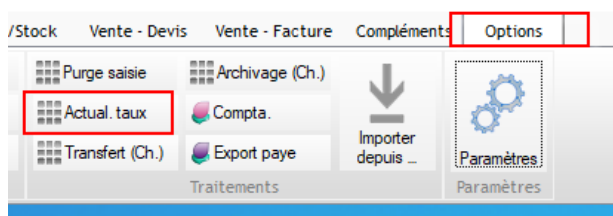
Code	Type de salarié	Taux	Montant	Coef.	Date début	Date fin
Chant	Chantier	25,00	0,00 €	1,400	01/01/2010	31/12/2018
Chant	Chantier	28,00	0,00 €	1,450	01/01/2019	
Interim	Interim	25,00	0,00 €	1,400	01/01/2010	
apprenti	apprenti	12,00	0,00 €	1,400	01/01/2010	

Cette manipulation peut être faite à n'importe quel moment en indiquant correctement la date de début de la période concernée.

Si la date du changement de taux est anticipée il n'y a rien à faire vis-à-vis de la saisie.

**Si le changement de taux est rétroactif**, vous devez lancer le traitement de réactualisation des taux qui tient compte des dates de période pour chaque taux.

Options - Actual.Taux : sélectionner "Pointage des heures", "société", "secteur" et "type de salarié"



Vous pouvez borner la date de début des pointages à réactualiser.

En validant cet écran, tous les pointages antérieurs sont calculés en fonction des dates.

## En phase de mise en route uniquement

Vous pouvez modifier directement le taux déjà existant, mais si des pointages d'heures ont été conservés, vous devez lancer un recalcul de l'historique, dans l'onglet Options – Actual. Taux,

Le principe est le même pour les taux de déplacements, types d'article...